

[ACCUEIL](#)[TÉMOIGNAGES](#)[ARTICLES](#)[QUI SOMMES-NOUS ?](#)[FOIRONS AUX QUESTIONS](#)[NOUS CONTACTER](#)[VIDÉOS](#)[ON MANIF – VOS VISUELS !](#)

Étudiante infirmière en deuxième année

18 janvier 2017 / Hacking Social

Étudiante infirmière en deuxième année, je vous laisse ici mon témoignage sur la situation imposée aux personnes qui se forment à ce métier.

Outre la valeur « morale » qu'on accorde au métier, il s'agit avant tout d'accorder à des gens un diplôme du supérieur de grade licence, par une formation qui est la plupart du temps fournie par les établissements de santé publique ou certaines associations (la croix rouge par exemple). En aucun cas, cette formation n'est gratuite. Jamais. Nulle part. Et sûrement pas dans le secteur publique.

Beaucoup d'histoires d'argent:

D'abord, un concours, entre 100 et 200€ pour une inscription. Pas de garantie de réussite bien sûre, sinon ce ne serait pas un concours.

Mais ça encore, ça se peut se concevoir.

Ensuite, frais d'inscriptions à l'Institut de Formation en Soins Infirmiers (IFSI) dans lequel on est accepté, 185€. Fixé par le ministère. On considère que ça correspond au coût d'inscription en université.

39,10€, inscription à la faculté de médecine du secteur, bien que tous les IFSI ne fassent pas bénéficier de cours de fac à leurs étudiants (ce n'est pas mon cas, j'ai effectivement des cours de fac).

Enfin, entre 7000 et 8000€ l'année d'enseignement. Oui oui, dans l'année. Pas les 3 ans. l'année. Certaines exceptions, bénéficiaires du RSA, demandeurs d'emplois depuis plus de 3 mois, c'est pris en charge par la région, au cas par cas. En effet, je ne les payes pas de ma poche, ça c'est la région qui me finance. En gros, de l'argent de l'état qui repasse dans la poche de l'état. Mais pour tous ceux qui ne rentrent pas dans ces cases, et ça à failli être mon cas, on passe à la caisse. Aller, entre 21 000 et 24 000 € de dettes pour les étudiants qui ne rentre pas de certaines cases avant même de commencer à bosser!

Et bien sûr, de l'achat de matériel de cours, plus du matériel spécifiques, de type pinces kocher, stéthoscope, montre à trotteuses, tensiomètre manuel, badge pro, etc etc... On arrive dans les 200, 300€ par an.

Pour ceux qui n'ont pas la chance d'avoir un IFSI qui leur prête des tenues, il faut se fournir en tenues professionnelles par ses propres moyens, donc encore entre 100 et 250€ en fonction du nombre, de la corpulence et de la qualité des tenues choisies. Et gare à ne pas prendre de poids! Le sergé coton blanc, c'est transparent, et pas élastique.

Rien que ça, c'est déjà pas mal.

Temps de travail et stages:

En IFSI, on effectue un nombre important de stage, 525 heures en 1ère année, 700 en 2ème et 875 en 3ème, découpés en période de 5 semaines sur différents lieux, qui bien sûr, n'ont pas à vous payer. C'est l'établissement de santé qui vous forme qui s'en occupe.

Pour ma première année, j'ai été payée 345€. Pour 525 heures travaillées. Au moins de juillet 2016, 2 mois après la fin de mon dernier stage.

J'ai fait la calcul: 0,65€ l'heure.

Sur ma fiche de paye, reçue début octobre 2016 il y a indiqué que j'ai travaillé 151,67 heures. « ,67 »? Ben merde. Je suis impressionnée. Ils ont été capable de compter au quart de seconde près combien j'ai travaillé. Bon, en oubliant 373,33 heures au passage, mais quand même! Au quart de seconde! C'est pas impressionnant ça!

Du coup, j'ai ramené ma paye d'une année, 345€ donc, au nombre d'heures comptées. 2,3€ de l'heure! Wouhou! Ils sont totalement hors la loi! Puisque la gratification de stage est obligatoire durant le stage et d'un montant minimum de 3,60€! La convention collective de l'entreprise peut choisir de verser plus, mais pas moins! Merci le ministère de la santé publique de ne pas respecter les lois du ministère du travail!

Il manque également la période courant de septembre 2015 à décembre 2015, alors que j'ai effectué un stage à cette période là. Pourquoi? Je n'ai pas la réponse à cette question.

Travail effectif:

Il faut bien comprendre: les étudiants infirmiers sont comme les autres stagiaires, de la main d'oeuvre pas chère, voir gratuite pour leur lieux de stage. Ce qui signifie que si un collègue est absent, bah c'est pas grave, on refile le travail au stagiaire au lieu de le faire remplacer, ça lui apprendra le métier. Au risque de mettre l'étudiant, et les patients, en danger. Ben oui, parce qu'on le rappelle, on est étudiants, on est pas forcément ultra-formés et ultra-performants. Pas qu'on soient nuls, mais la vérité, c'est qu'on ne vaut pas un professionnel aguerri. Mais bref... On est vraiment, vraiment un renfort d'effectif.

Et bien sûr, s'il y a de la casse, notre responsabilité civile et professionnelle est engagée. Au même titre qu'un professionnel en exercice. Avec toute ce que ça comporte, c'est à dire possible assignation en justice, interdiction à vie de travailler dans ce domaine, amendes, prison.... Alors forcément, quand on se retrouve à jouer les remplaçants, on flippe un peu. Sérénité, bonjour.

On fait aussi, bien souvent, bien plus que les 175€ prévues par le stage. La plupart des professionnels de santé travaillent en 7h26 ou en 7h51 en hospitalier. Le stagiaire est sensé faire du 7h. Seulement il ne peut pas se permettre de rater les transmissions qui permettent de connaître la situation des patients qu'il va devoir prendre à charge. De même, pour l'équipe qui va le relever, il se doit d'être là pour faire ses transmissions, dans un même esprit de responsabilité pour la qualité de la continuité des soins. Sans compter qu'avant et après le service, il faut se changer. Bref, on arrive facilement à dépasser chaque jour d'une bonne heure le temps de présence sur le lieu de stage. Donc sur un stage de 175 heures, soit 25 jours en 7 heures officiellement, on dépasse d'environ 25 heures systématiquement. Heures qui ne sont, bien sûr, comptabilisées nul part.

Evidemment, il y a toutes les spécificités aussi du travail en santé: il est, en règle général, permanent, 24/24h, 7/7j, et 365/365j/an. Alors les jours fériés, tu oublies, tu iras en stage. Les week-ends, si tu suis le roulement du service, tu oublies, tu iras en stage. Ton stage se passe en nuit? Et tu veux une prime d'horaires de nuit? Non mais tu rigoles petit stagiaire, tu oublies! Déjà que la prime pour une infirmière de nuit est plus que ridicule, 15€ en plus du taux horaire qui est le même que la journée, on va pas encore en filer à l'étudiant, non mais faut pas rêver. Et de nuit le week end? 25€, que ce soit samedi ou dimanche, les 15€ de nuit, les 10€ pour le week end. Mais comme t'es étudiant, tu t'assois gentiment dessus.

En résumé, en ce moment, je suis en stage de nuit pendant cinq semaines dans un des grands hôpitaux parisiens faisant partie de l'ap-hp. Je travaille 3 week-end, y compris celui juste avant de retourner en cours, je finirai donc un lundi matin entre 7h et 7h30, pour me rendre en cours à 8h30. Sans avoir dormi, évidemment. Je suis sensée travailler 10h par nuit, j'en travaille plutôt 11. Je suis payée 63 cents de l'heure. Je n'ai pas le droit à des primes de nuit ou de week-end. Je ne serai payée qu'au mois de juillet. Je dois, bien sûr, produire des écrits pour évaluer mon niveau et mes apprentissages lors du stage pour le lieu de stage et pour mon école. Écrits que je ne peux pas réaliser sur mon temps de travail en stage, que j'effectue donc à la maison. Et bien sûr, on attend de moi un professionnalisme irréprochable. Je n'ai pas le droit à plus de 35h d'arrêt maladie, sinon je dois rattraper la totalité de mon stage pour obtenir mon diplôme.

Je suis fatiguée. Mais je crois en mon futur métier. Je veux croire au service publique pour la santé. De toute façon, le privé, c'est pire.

Mais je pense que je vaut mieux que ça. Que les étudiants infirmiers et des autres métiers de la santé valent mieux que ça.

Merci pour votre combat, notre combat. On vaut mieux que ça.

Partager :



24

Sur le même thème

« Elles m'ont fait vivre ce qu'elles vivaient chaque jour. »

1 novembre 2016
Dans "Abus de pouvoir"

"Et lui, j'ai arrêté des études qui me garantissaient un travail, qui plus est valorisant socialement"

15 juillet 2016
Dans "Aliénation"

« Combien de temps de système va-t-il encore tenir ? »

1 novembre 2016
Dans "Contrat"

Posted in Contrat, Heures supp', Législation / Tagged infirmière, Témoignages

< 62ans, au chômage !

J'ai perdu depuis longtemps la motivation de chercher. >

3 thoughts on "Étudiante infirmière en deuxième année"



Externe dit :

18 janvier 2017 à 17 h 13 min

On vaut mieux que ça et nos patients méritent mieux que des soignants parfaits au bout du rouleau

Bon courage à toi
Une externe

[Répondre](#)



mag dit :

18 janvier 2017 à 23 h 30 min

salut,

Effectivement la vie d'élève infirmière n'est pas toujours rose, mais je ne sais pas où tu es à l'insi, je suis infirmier depuis 30 ans : je n'ai jamais vu un(e) élève acheter un stéthoscope, j'en ai pas non plus...

Aucun élève ne travaille le week end, pour les nuits, seul le stage de nuit obligatoire le justifie.

Aucun élève ne remplace un agent absent, il est toujours en surnuméraire

Aucun élève ne travaille les jours fériés

Les heures sup faites sont notées et récupérées en jour...

C'est complètement illégal ce que tu décris, c'est grave que votre insi laisse passer ça (et encore plus dégueulasse des cadres d'unité vous le demande, mais à mon avis tu as tout à fait le droit de refuser)

[Répondre](#)



Noëlle dit :

19 janvier 2017 à 22 h 27 min

151,67 C'est normal. Ça correspond à un temps plein sur un mois.

Si tu travailles 35h semaine, pour un total de 52 semaines, que tu divises par 12, ça te fait ton nombre d'heures total par mois. Parce que on va pas recalculer les nombres d'heures exact par mois dépendant du nombre de jours ouvrés sur le mois.